

2023-12-20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens :

[NBB.Stat](#)

[Informations générales](#)

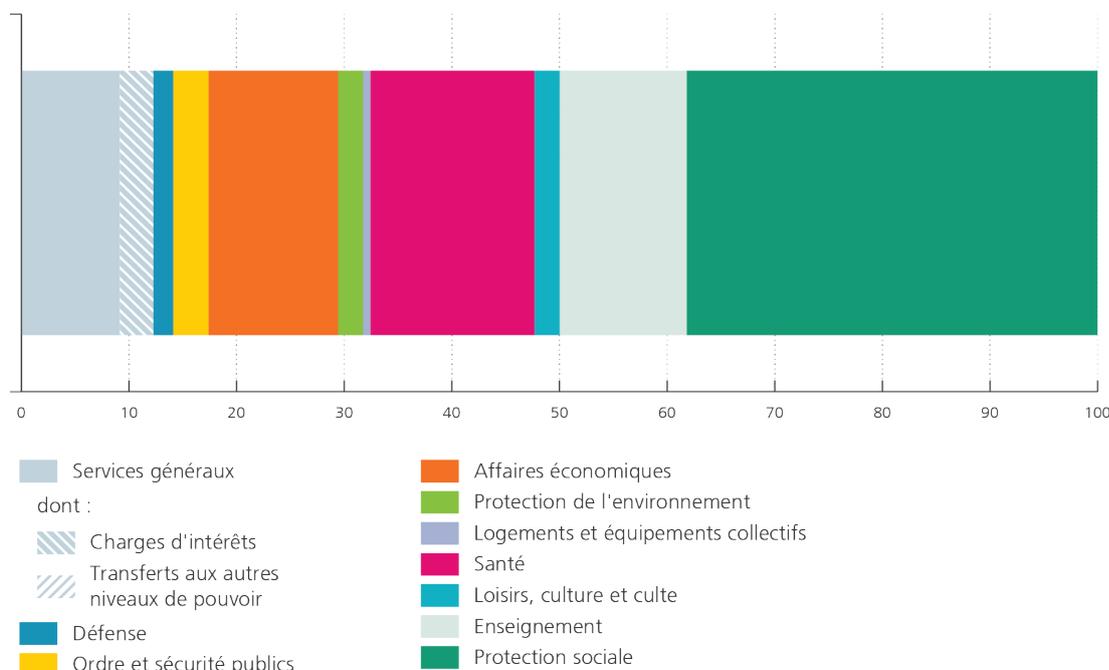
La part de la protection sociale dans les dépenses publiques ne cesse d'augmenter

- **Le gouvernement consacre plus de 50 % de ses dépenses à la protection sociale et aux soins de santé**
- **Les charges d'intérêts et les indemnités de chômage perdent systématiquement en importance**

L'Institut des comptes nationaux (ICN) publie ce 20 décembre 2023 les dépenses publiques par fonction et par opération. Les chiffres pour l'année 2022 montrent que les dépenses de protection sociale (qui comprennent notamment les pensions ainsi que les indemnités de maladie et de chômage) constituent le poste de dépenses le plus important, comptabilisant 38 % des dépenses publiques totales.

Les dépenses de soins de santé sont la deuxième catégorie la plus large, représentant 15 % des dépenses. Par ailleurs, les dépenses consacrées à l'enseignement et aux affaires économiques (politique du marché du travail, mais aussi infrastructures routières et transports publics) totalisent les unes comme les autres 12 %. La part des « services généraux » se monte également à 12 %. Cette catégorie recouvre entre autres les charges d'intérêts sur la dette publique, qui se chiffrent à 3 % des dépenses totales.

Dépenses totales
(pourcentages)

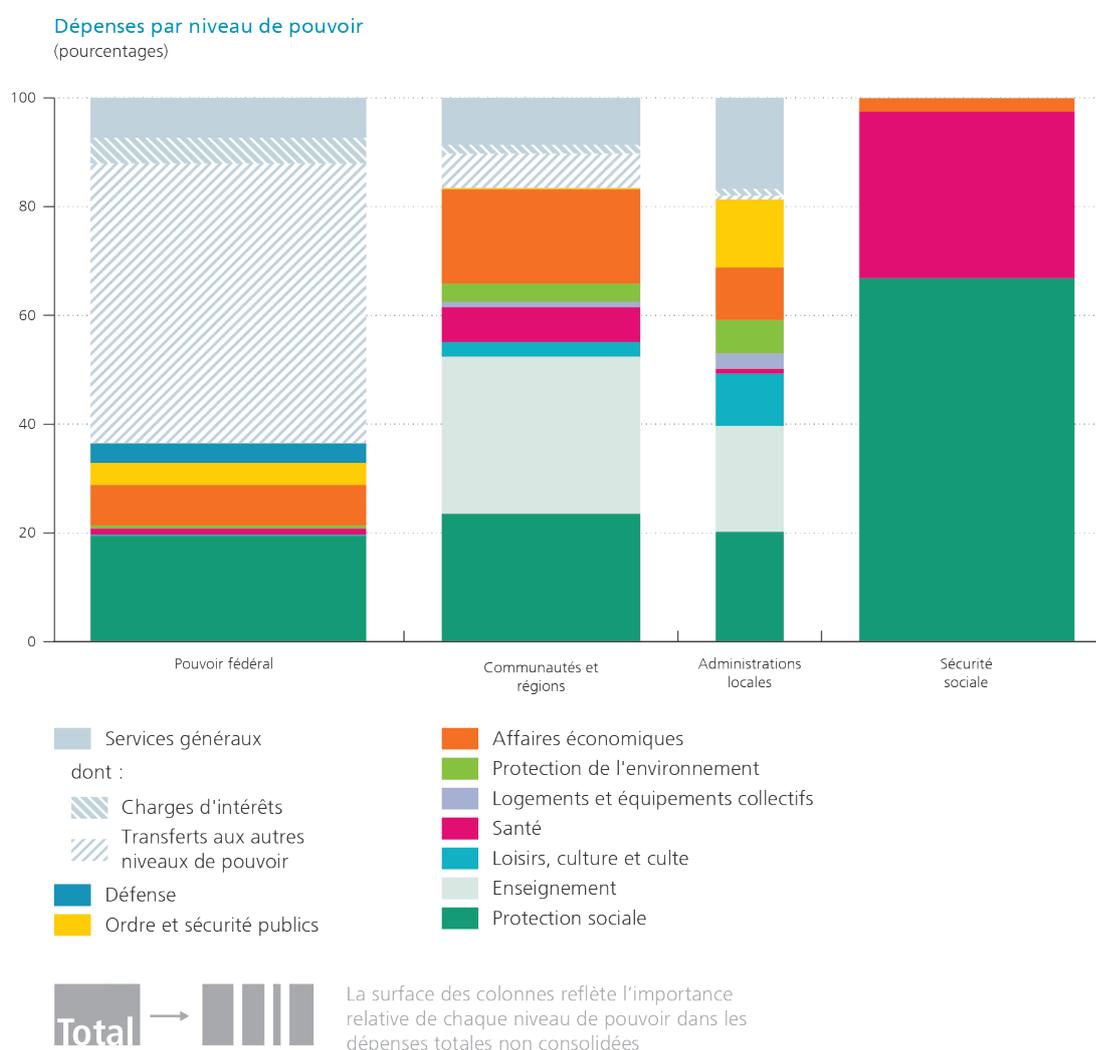


Des différences notables selon le niveau de pouvoir

La composition des dépenses publiques varie fortement en fonction du niveau de pouvoir. À l'échelon fédéral, la fonction « services généraux », qui englobe les transferts aux autres niveaux de pouvoir, est de loin le poste de dépenses principal (64 %).

Parmi les communautés et les régions, le tableau est plus nuancé et reflète les compétences qu'elles ont acquises au gré des différentes réformes de l'État : l'enseignement (29 %), la protection sociale (23 %) et les affaires économiques (17 %) sont les fonctions les plus importantes, aux côtés des services généraux (17 %).

Dans les administrations locales également, une grande partie des dépenses est consacrée à l'enseignement, à la protection sociale et aux services généraux. En outre, une large part des dépenses liées à l'ordre public (zones de police et de secours) échoit aux administrations locales. Enfin, la sécurité sociale renferme les dépenses consenties au titre des trois fonctions pour lesquelles elle est compétente, à savoir la protection sociale, les soins de santé et les affaires économiques (y compris les réductions de cotisations sociales pour des groupes cibles spécifiques).



La part des allocations de chômage s'est réduite de moitié en 20 ans

Au fil du temps, l'ampleur de la catégorie des services généraux a systématiquement diminué sous l'effet du recul des charges d'intérêts. Ces dernières sont revenues de quelque 13,5 % des dépenses totales en 2001 à 3,1 % en 2022. L'importance des dépenses de protection sociale et, dans une moindre mesure, des soins de santé a augmenté. Les évolutions au sein de la fonction de protection sociale sont plus disparates. Les prestations de retraite occupent une proportion toujours plus grande des dépenses totales et la part des prestations de maladie

et d'invalidité est également en hausse. Les allocations de chômage, quant à elles, ont tendance à refluer et leur taille a été divisée par deux en l'espace de 20 ans.

Tableau 1 : Dépenses publiques par fonction
(pourcentages des dépenses publiques totales, sauf mention contraire)

	2001	2006	2011	2016	2022	
Total des dépenses	130 527 ¹					294 508 ¹
Services généraux	29 076 (22,3 %)	(17,6 %)	(15,9 %)	(14,9 %)	(12,3 %)	36 100
<i>dont charges d'intérêts</i>	17 580 (13,5 %)	(8,8 %)	(6,7 %)	(5,5 %)	(3,1 %)	9 208
<i>dont autres dépenses de services généraux</i>	11 496 (8,8 %)	(8,7 %)	(9,1 %)	(9,5 %)	(9,1 %)	26 892
Défense	3 198 (2,5 %)	(2,1 %)	(1,7 %)	(1,5 %)	(1,8 %)	5 439
Ordre et sécurité publics	4 463 (3,4 %)	(3,6 %)	(3,4 %)	(3,2 %)	(3,3 %)	9 651
Affaires économiques	12 314 (9,4 %)	(11,4 %)	(13,6 %)	(12,6 %)	(12,0 %)	35 394
Protection de l'environnement	2 166 (1,7 %)	(1,7 %)	(2,7 %)	(2,2 %)	(2,3 %)	6 834
Logements et équipements collectifs	1 073 (0,8 %)	(0,9 %)	(0,6 %)	(0,6 %)	(0,7 %)	2 016
Santé	16 647 (12,8 %)	(13,7 %)	(14,0 %)	(14,4 %)	(15,3 %)	44 952
Loisirs, culture et culte	2 499 (1,9 %)	(2,6 %)	(2,4 %)	(2,4 %)	(2,3 %)	6 853
Enseignement	15 004 (11,5 %)	(11,5 %)	(11,2 %)	(11,7 %)	(11,8 %)	34 726
Protection sociale	44 088 (33,8 %)	(35,0 %)	(34,5 %)	(36,5 %)	(38,2 %)	112 543
<i>dont maladie et invalidité</i>	6 187 (4,7 %)	(4,9 %)	(4,9 %)	(6,1 %)	(6,9 %)	20 256
<i>dont retraite et survie</i>	23 388 (17,9 %)	(18,5 %)	(18,2 %)	(20,2 %)	(21,0 %)	61 853
<i>dont famille et enfants</i>	5 564 (4,3 %)	(4,1 %)	(4,4 %)	(4,1 %)	(4,1 %)	12 054
<i>dont chômage</i>	6 204 (4,8 %)	(5,0 %)	(4,3 %)	(3,4 %)	(2,3 %)	6 670
<i>dont autres dépenses de protection sociale</i>	2 745 (2,1 %)	(2,4 %)	(2,7 %)	(2,8 %)	(4,0 %)	11 710

¹ (millions d'euros)

Classification COFOG

Ces statistiques annuelles sont établies sur la base de la classification internationale standard des fonctions des administrations publiques (COFOG). Cette nomenclature scinde les dépenses publiques en dix fonctions de base, avec un total de 69 sous-catégories, en se fondant sur l'objectif principal de la dépense considérée. Cela permet aux utilisateurs d'effectuer une comparaison détaillée des dépenses des administrations publiques en Belgique.